



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'UTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 8 juillet 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**Sont présents :**

Monsieur Robert Pufahl, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant  
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

**Est absent :**

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

**2025.07.126 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**

**ATTENDU** l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

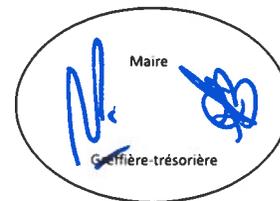
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025.07.127 Adoption de l'ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**



2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal :**
  - 3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2025
4. **Correspondance**
5. **Administration générale**
  - 5.1 Directrice générale adjointe et chargée de projet – autorisation de signature
  - 5.2 Séance ordinaire d'août du conseil municipal - report
6. **Trésorerie**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et à payer
7. **Travaux publics**
  - 7.1 Rivière Chaloupe et rivière Bayonne – émondage
  - 7.2 Émondage - mandat
8. **Hygiène du milieu**
9. **Urbanisme et environnement**
  - 9.1 Adoption du premier projet – règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324
10. **Sécurité publique et service d'incendie**
11. **Loisirs et culture**
  - 11.1 Terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette – achat de gradins
  - 11.2 PAC rurales – autorisation à la directrice générale adjointe et chargée de projet
12. **Autre(s) sujet(s)**
13. **Période de questions**
14. **Clôture et levée de la séance**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier  
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières  
Il est résolu**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

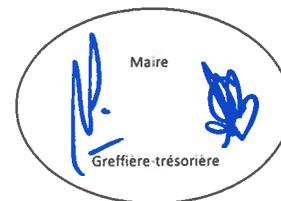
**2025.07.128 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 ont été remises à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**



**Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2025, tel qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### **2025.07.129 Directrice générale adjointe et chargée de projet – autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023.09.162 concernant l'engagement de madame Carol-Anne Benjamin à titre de directrice générale adjointe et chargée de projet;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser madame Benjamin à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs à sa fonction.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau**  
**Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise madame Carol-Anne Benjamin à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents, chèques, effets bancaires, lettres et certificats relatifs à sa fonction.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

##### **2025.07.130 Séance ordinaire d'août du conseil municipal - report**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024.12.206 qui établit une séance ordinaire du conseil municipal le 5 août 2025 à 20h00;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reporter la séance ultérieurement.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**  
**Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier reporte la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 5 août 2025 au 26 août 2025 à 20h00.

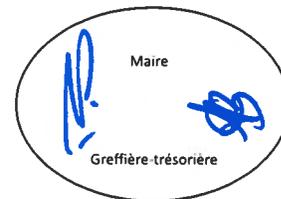
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### TRÉSORERIE

##### **2025.07.131 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale adjointe et chargée de projet soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière**  
**Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**  
**Il est résolu**



D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juin 2025, pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix dollars et quarante-sept cents (297 170,47\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de trois cent vingt-quatre mille cent trente-trois dollars et dix cents (324 133,10\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de juin 2025, pour un montant de soixante-quatorze mille quatre cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-deux cents (74 462,82\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### TRAVAUX PUBLICS

##### **2025.07.132 Rivière Chaloupe et rivière Bayonne - émondage**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à mandater Émondage Mario Béland inc. pour retirer des arbres tombés dans les rivières Bayonne et Chaloupe suite au passage de la tempête Debby, les 9 et 10 août 2024.

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet pour une dépense de huit mille dollars (8 000,00\$).

**QUE** cette dépense soit payée à même la subvention de la sécurité publique du Québec.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

##### **2025.07.133 Émondage - mandat**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de trois soumissions pour l'émondage de certains arbres sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes pour le projet des arbres dans le rang de la Rivière Bayonne Nord :

- Entreprise élagage Dufresne, au montant de neuf mille dollars (9 000,00\$) plus les taxes applicables;
- Services d'arbre expert inc., au montant de douze mille dollars (12 000,00\$) plus les taxes applicables;
- Émondage Mario Béland inc., au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500,00\$) plus les taxes applicables.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes pour le projet des arbres dans le parc du petit prince :

- Entreprise élagage Dufresne, au montant de douze mille dollars (12 000,00\$) plus les taxes applicables;
- Services d'arbre expert inc., au montant de trois cents dollars de l'heure (300,00\$) plus les taxes applicables;
- Émondage Mario Béland inc., au montant de neuf mille dollars (9 000,00\$) plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour le projet de l'émondage des arbres dans le rang de la Rivière-Bayonne Nord au plus bas soumissionnaire soit :

- Émondage Mario Béland inc., au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500,00\$) plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour le projet de l'émondage des arbres dans le parc du petit prince au plus bas soumissionnaire soit :

- Émondage Mario Béland inc., au montant de neuf mille dollars (9 000,00\$) plus les taxes applicables.

**QU'**une preuve d'assurance responsabilité par Émondage Mario Béland inc. soit fournie à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier avant l'exécution des travaux.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2025.07.134** **Adoption du premier projet – règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté un règlement de zonage portant le numéro 324;

**ATTENDU QU'**une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q.R., c. A -19,1) ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite encadrer l'implantation de conteneur comme bâtiment accessoire pour certains usages;

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 3 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* une municipalité peut régir, par zone ou secteur de zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

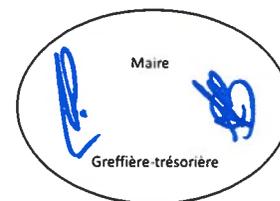
**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte le premier projet du règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324 de manière à permettre l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire pour les kiosques de produits agricoles accessoires à une exploitation agricole, sous certaines conditions.



**QUE** l'assemblée publique de consultation ait lieu le 26 août 2025 à 20h00 et qu'un avis public à cet effet soit publié dans le journal et affiché aux endroits prévus dans le règlement portant le numéro 588-2018.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

**2025.07.135 Terrain de soccer au parc Jean-Louis-Poulette – achat de gradins**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à procéder aux dépenses nécessaires, pour un montant de dix mille dollars (10 000,00\$) plus les taxes applicables, pour l'achat de gradins au terrain de soccer du parc Jean-Louis-Poulette.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.07.136 PAC rurales – autorisation à la directrice générale adjointe et chargée de projet**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

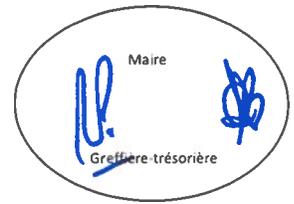
**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à procéder aux démarches et aux achats nécessaires pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

**QUE** cette dépense soit payée à 80% par une subvention offerte dans le programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h13 à 21h12.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025.07.137 Clôture et levée de la séance**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau  
**Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 21h13.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

Robert Pufahl,  
Maire

Carol-Anne Benjamin,  
Directrice générale adjointe et chargée de projet